

# Le Japon a exécuté un assassin chinois : cela fait rêver...



**Le Japon a exécuté jeudi un Chinois, la première fois qu'il utilise la peine capitale contre un étranger depuis dix ans.**

Un ressortissant chinois qui avait été condamné en 2003 pour le vol et le meurtre d'une famille de quatre personnes, a été pendu, rapporte [TheAssociated Press](#).

Wei Wei, 40 ans, a été reconnu coupable d'avoir volé et tué le propriétaire d'un magasin de vêtements à Fukuoka, ainsi que sa femme et ses deux enfants, avant de jeter les corps dans l'océan. Il a été exécuté dans un centre de détention de Fukuoka après avoir passé plus de 16 ans dans le couloir de la mort (source [Dreuz.info](#)).

*Avec son hypocrisie habituelle* Amnesty International a condamné le recours à la peine capitale, oubliant les crimes

commis par ailleurs.

La peine de mort, pensions-nous, avait pour finalité de dissuader les criminels potentiels à perpétrer leur acte fatal.

Pour ma part, je pense que la peine de mort à pour finalité d'éliminer tout risque de récidive du criminel, et quoi que l'on dise, c'est une solution radicale.

Toutefois, je nuancerais mon propos en affirmant que la vengeance n'appartient pas à l'État, mais à la victime.

Aussi, la peine de mort que je souhaite voir rétablir devra être prononcée par une cour d'assise, mais l'exécution subordonnée à la demande de la victime.

D'une part, cela préserverait le caractère moral et réparateur de la sentence ;

D'autre part, cela permettrait d'éliminer les êtres nuisibles.

Il est temps de soumettre à référendum le rétablissement de la peine de mort.

**Guy Sebag**